

Département
du Nord

C.C.A.S DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil d'Administration du 6 mai 2025

CCAS de
CYSOING



Nomenclature : 7.5
2025/18

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cysoing, régulièrement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Isabelle LEPERS, Laurent POUILLART, Martine HEURTEAUX, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Catherine LUCHIER, Alain CHANU, Marie-Andrée DEVYLDERE, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE,

Étaient absentes excusées représentées : Bernadette COLLART, (procuration Marion DUBOIS), Martine HERBAUX (procuration Elisabeth DHERVILLE).

Étaient absents excusés : Pascal BOILEAU, Guy QUENET, Thérèse CAFFART.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 12

Nombre d'Administrateurs absents représentés : 2

Nombre d'Administrateurs absents excusés : 3

Point 05 : Attribution des subventions 2026 aux associations

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le CCAS intervient auprès des associations à vocation sociale afin de soutenir les actions qu'elles conduisent au bénéfice des personnes les plus fragiles.

Il rappelle les montants attribués au titre des exercices précédents aux associations intervenant dans le domaine de l'action sociale.

Dans le cadre de l'examen des demandes de subvention formulées pour l'année 2026, Monsieur le Président présente les demandes reçues et propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Restaurant du Cœur : 1 300 € ;
- Secours Catholique : 500 € ;
- Un petit coin de ciel bleu : 500 € ;
- Au Tour des Mots : 600 € ;
- Les Avettes : 500 €.

Le montant total des subventions proposées s'élève à 3 400 €.

Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 du CCAS, au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants ;

Vu le budget primitif 2026 du CCAS ;

Considérant l'intérêt général des actions menées par les associations bénéficiaires dans les domaines de la solidarité, de l'aide alimentaire, de l'accompagnement social et du soutien aux personnes en difficulté ;

Considérant les demandes de subvention présentées au titre de l'exercice 2026 ;
Considérant les propositions d'attribution formulées par Monsieur le Président ;
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,
Les administrateurs concernés par l'attribution d'une subvention à une association au sein
de laquelle ils exercent des responsabilités s'étant retirés du vote,

Décide, à l'unanimité :

- d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Association	Montant attribué
Restaurant du Cœur	1 300 €
Secours Catholique	500 €
Un petit coin de ciel bleu	500 €
Au Tour des Mots	600 €
Les Avettes	500 €
Total	3 400 €

- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 du CCAS au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Benjamin DUMORTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2
mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État